

LA MANCHE, ÉDUCATION, CULTURE & PATRIMOINE

TRANSMETTRE





LA MANCHE

EDUCATION, CULTURE & PATRIMOINE

TRANSMETTRE, NOTRE VOCATION.

Le numéro 2 de *La Manche, éducation, culture et patrimoine* a comme "fil conducteur" un verbe riche de sens : transmettre. Selon "Le Petit Robert", transmettre c'est léguer, déléguer, communiquer, propager...

Nous avons tous reçu à la naissance un héritage génétique, nous avons aussi un héritage socio-culturel familial mais durant toute notre vie nous avons les moyens de nous enrichir par des transmissions multiples.

Transmission des connaissances

Par le système scolaire, ce qui explique dans ce numéro l'éclairage particulier sur le lycée Sivard de Beaulieu de Carentan-les-Marais. Dans cet établissement les lycéens bénéficient d'un choix multiple de séries et d'options en vue du baccalauréat. Il existe par ailleurs un forum où d'anciens élèves viennent communiquer leur "nouveau" vécu professionnel aux lycéens.

Par des sociétés historiques telles que la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, le Cercle de généalogie et d'histoire locale de Coutances et du Cotentin. Elles contribuent par des articles de revues, des publications d'ouvrages, des conférences à développer le goût du public pour le passé du Coutançais, du département de la Manche, de la Normandie.

Transmission de l'intérêt pour le patrimoine

Pour le patrimoine musical : c'est l'un des objectifs des "Amis de l'abbaye de la Lucerne" qui, lors de leur Festival d'été 2017, proposent une découverte ou une redécouverte d'œuvres de Charles Gounod.

Pour le patrimoine architectural et le patrimoine mobilier de la cathédrale de Coutances pour lesquels œuvrent "Les Amis de la Cathédrale de Coutances" et que découvrent chaque année de nombreux visiteurs.

Pour le patrimoine rural grâce à la conservation et à la mise en pratique d'un savoir-faire traditionnel, grâce aussi à une réflexion constante sur la préservation de l'environnement par l'association des "Maisons Paysannes de France".

L'Association des membres de l'Ordre des palmés académiques (AMOPA) s'attache quant à elle à avoir des liens étroits avec les établissements d'enseignement. Elle se charge aussi par des conférences, des sorties culturelles comme celle faite à Bayeux de développer la transmission de savoirs dans une ambiance conviviale.

A tous, nous vous souhaitons une bonne lecture et, si vous le souhaitez, vous pouvez nous rejoindre confortant ainsi notre engagement.

Michel Le Bohec

Sommaire :

Éditorial	p. 2
Amopa	p. 3
- CR sortie Bayeux	p. 4
- Pages d'histoire	p. 5 à 9
- Un établissement à l'honneur	p. 10 & 11
Amis de La Lucerne d'Outremer	p. 12 à 14
Maisons paysannes de France	p. 15 à 17
Amis de la cathédrale de Coutances	p. 18
Cercle de généalogie et d'histoire locale de Coutances et du Cotentin	p. 19 & 20
Société d'archéologie et d'histoire de la Manche	p. 21 à 23

Deux élèves de 1^{ère} année la section BTS communication des entreprises du lycée Pierre et Marie Curie de Saint-Lô ont contribué à cette publication, Marion Montaigne pour la réalisation de la première de couverture et Bérénice Dugardin pour la recherche d'annonceurs. Nous tenons à leur exprimer nos plus vifs remerciements.



**ASSOCIATION DES MEMBRES
DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES**

Section de la Manche

685, route de la Sabotière. 50380 SAINT AUBIN DES PREAUX

Président : Michel Le Bohec

Composition du bureau de la section :

Présidente d'honneur : Nicole Bonnemasson
Président : Michel Le Bohec
Vice-président : Yves Marion
Secrétaire : Jacky Gaillet
Secrétaire adjointe : Annie Bruniquel
Trésorier : Miguel Gomez-Blesa
Trésorière adjointe : Marie-Jo Daret

Autres membres :

Michel Aumont
Hélène Clément
Claude Echerbault
Christian Fleury
Michèle Gendrot
Bernard Lamache
Marie-France Langlois
André Letourneur
Chantal Procureur

Délégués de secteurs :

Valognes : Marie-Jo Daret
Cherbourg : Bernard Lamache
Carentan : Michèle Gendreau
Saint-Lô : Annie Bruniquel, Chantal Procureur

Coutances : Nicole Bonnemason, Claude Echerbault
Granville : André Letourneur, Michel Le Bohec
Avranches : André Letourneur, Michel Le Bohec
Mortain : André Letourneur, Michel Le Bohec

Distinction dans l'ordre des Palmes académiques.

Promotion de juillet 2016

Au grade de chevalier :

Mme Françoise BINET
M. Ali BOULMAIZ
M. François BURNEL
Mme Sylvie CARON
Mme Nadine CHAPON
Mme Nicole COMPAGNE
M. Christian COSSEC
Mme Joëlle DAULAIN
Mme Sophie DEPINCE
Mme Christelle FOSSEY
Mme Catherine FRATISSIER
Mme Servane GLOUX
M. Gilles GOHEL
M. Philippe GRAVEY
M. Philippe GUICHOUX
Mme Isabelle JAMEU
Mme Elisabeth LECARPENTIER
Mme Katia LEMAITRE
M. Philippe LEREBOURG
Mme Sophie LEROUVILLOIS

M. Franck LESERVOT
M. Bruno MARTIN
M. Olivier MILLET
M. Jean-Denis PEYRET
Mme Laure POUILLAIN
M. Christian QUELLEC
Mme Christiane REQUIER
M. Yves VOISIN

Au grade d'officier :

Mme Lydia DERET
M. Philippe LEBOISSELIER

Promotion de janvier 2017

Au grade de chevalier :

Mme Heidrun AUMONT
Mme Alice BORDES
M. Joël GUENON
M. Philippe MARIE

Au grade d'officier :

M. Michel NORMAND

Au grade de commandeur :

M. Maurice LANTIER

Le vieux Bayeux et la cathédrale

Le musée d'Art et d'Histoire du Baron Gérard



© Yves Marion

Le 17 octobre 2016, les Amopaliens de la Manche se sont retrouvés à Bayeux, capitale du Bessin, ville heureusement épargnée pendant la seconde guerre mondiale. Notre visite a commencé avec l'évocation de la création d'« Augustodurum » à l'époque gallo-romaine sur un gué enjambant l'Aure, rivière qui la traverse du sud au nord. Les vestiges de l'ancien rempart, construit au 3^e siècle pour protéger la cité des raids saxons, restent visibles derrière la cathédrale. La place de la Liberté nous a fait découvrir l'ancien Palais épiscopal, devenu aujourd'hui en partie le musée du Baron Gérard, du nom du célèbre bienfaiteur qui fut député du Calvados. De la place de « l'arbre de la Liberté », immense platane planté le 30 mars 1797, les Amopaliens ont pu apercevoir une curiosité : une ancienne tour de guet construite au sommet de la tour nord-ouest de la cathédrale pendant la guerre de Cent Ans.

Est venu alors le moment de découvrir la cathédrale, trésor normand de l'architecture médiévale essentiellement du 13^e siècle avec quelques parties plus anciennes de l'époque romane comme les deux tours de la façade occidentale et la crypte située sous le chœur avec des chapiteaux typiques du roman normand primitif. Elle fut dédiée le 14 juillet 1077 par l'évêque Odon de Conteville en présence de son illustre frère, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, couronné roi d'Angleterre le 25 décembre 1066. Elle abrita, à cette époque, la célèbre Tapisserie de Bayeux relatant, entre autres, la victoire de Guillaume à Hastings il y a 950 ans. Il faut attendre le 13^e siècle pour assister à l'émergence d'un style gothique régional élégant dans la nef. Les parties les plus récentes sont les chapelles latérales ainsi que la tour centrale qui culmine à plus de 80 mètres au-dessus de la croisée du transept.

La rue des Cuisiniers nous a menés au pied de la plus grande maison à « pans de bois » de la ville dont l'encorbellement important trahit sa datation ancienne, fin 13^e début 14^e siècle. En remontant la Grande Rue, nous avons

découvert le grand Hôtel d'Argouges, magnifique maison à pans de bois du 15^e siècle, entièrement restaurée et peinte de couleurs vives. Puis nous sommes arrivés dans le quartier de la noblesse bayeusaine du 18^e siècle, dont les hôtels particuliers (l'Hôtel de Castilly et l'Hôtel de la Tour du Pin) traduisent encore aujourd'hui le rayonnement intellectuel et artistique de la cité. C'est en saluant Alain Chartier, célèbre poète du Moyen-Age, natif de la cité, que nos pas nous ont menés à la Place de Gaulle pour revivre le discours du Général le 14 juin 1944 et la libération de Bayeux épargné par les bombes.

Après un déjeuner convivial à la « Taverne des Ducs », les Amopaliens ont retrouvé la guide au musée d'Art et d'Histoire. Il voit le jour en 1901 et s'articule dans un premier temps autour des toiles données en 1899 par le Baron Gérard, neveu du peintre romantique François Gérard. Les collections s'enrichissent grâce aux nombreux donateurs et à l'action de personnalités locales dont l'archéologue Arcisse de Caumont. Le musée nous a permis de traverser les

siècles, de la préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine en nous attachant sur les collections de dentelles



© Anne Bruniquel

et de porcelaines.

De nombreuses pièces magnifiques de dentelle retracent le passé glorieux de cet artisanat qui, au 19^e siècle, a fait de Bayeux l'un des plus grands centres de production de l'Europe. Cette tradition vit le jour au 17^e siècle à l'initiative de religieuses venues de Rouen. Elles mirent en place une institution chargée de recueillir des jeunes filles orphelines. Voulant les rendre autonomes financièrement à leur majorité, elles vont leur apprendre la technique de la dentelle. Cette tradition artisanale disparaîtra, concurrencée par la production mécanique. C'est une autre manufacture qui va faire la renommée de la ville, au 19^e siècle, celle de la porcelaine. L'importante collection du musée nous a permis de parcourir son histoire, depuis son installation à Bayeux en 1812, en provenance de Valognes, jusqu'à l'arrêt des fours en 1951. Les familles Langlois, Gosse et Morlent explorèrent différentes innovations et motifs variés. Nous avons admiré des pièces d'apparat aux couleurs chatoyantes ainsi que les plus récentes aux décors végétaux bleus, les plus typiques des productions bayeusaines.

Annie Bruniquel

Secrétaire adjointe, organisatrice de la sortie.

Aux marches de deux royaumes, le bailliage de Guernesey¹

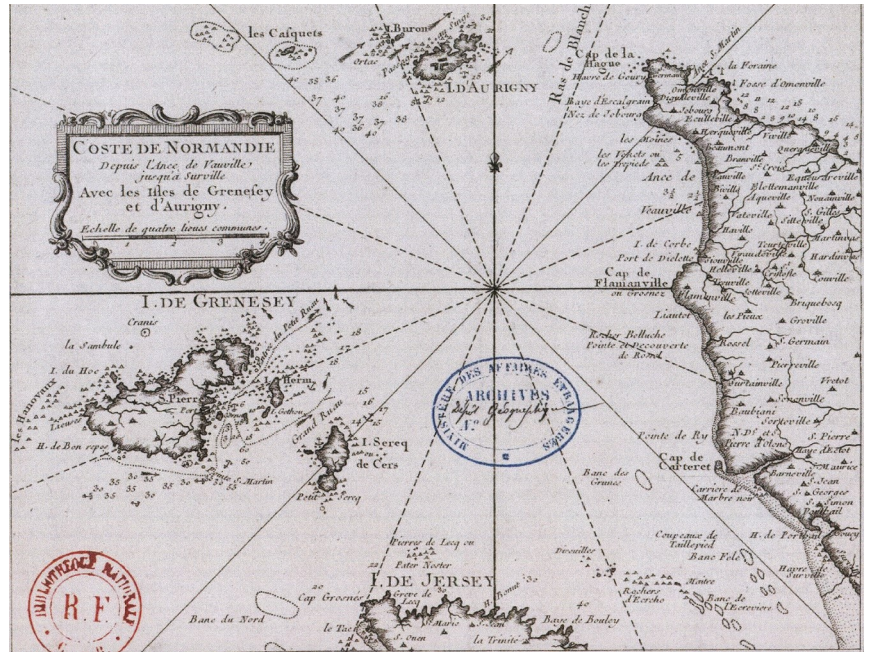
Les îles Anglo-Normandes constituent une exception liée à l'histoire. Fragment du duché de Normandie resté aux mains de souverains désormais anglais, elles tirent de la mer leur prospérité malgré les aiea de l'histoire. Administrativement divisées en deux bailliages devenus états, elles ont su préserver leurs sources archivistiques, matériel de base de l'historien. Le bailliage de Guernesey ne faillit pas à cette règle comme le montre ce bref aperçu thématique.

Au lendemain de la conquête de la Normandie de Philippe-Auguste en 1204, les Îles Anglo-Normandes sont la seule portion du territoire normand à rester entre les mains de Jean-Sans-Terre. Malgré sa position délicate en Angleterre, le souverain Plantagenet se donne les moyens de préserver ce dernier lambeau du duché car il est nécessaire à la liaison avec une autre de ses possessions : le duché d'Aquitaine². Le traité de Paris de 1253 confirme aux Plantagenets, par un oubli plus ou moins volontaire, la souveraineté sur les îles qui deviennent une menace permanente à quelques milles des côtes françaises ; en témoignent la construction des clochers fortifiés sur la côte occidentale du Cotentin alors que les ducs de Normandie, appellation figurant toujours dans la liste des titres de la reine Elizabeth II, établissent des forteresses afin de protéger les lieux. En ce domaine, les archives du bailliage de Guernesey constituent une mine précieuse concernant les activités marginales qui se développent aux marches des royaumes de France et d'Angleterre.

Pirates, réfugiés, espions et autres agitateurs

Parmi celles-ci, la piraterie est une figure emblématique. Le bailliage peut ainsi s'enorgueillir de l'un des plus illustres membres de cette confrérie : Eustache Le Moine, l'« archipirate » qui au début du XIII^e siècle, tantôt au service du roi de France, tantôt au service du roi d'Angleterre, s'empare temporairement des îles Anglo-Normandes³. En la matière, il faut considérer que les limites entre la piraterie et l'activité, plus légale, de corsaire ne sont pas vraiment fixées à cette période ; un honnête navire marchand peut encore, si l'occasion se présente, s'emparer dans un lieu isolé d'un autre navire marchand qu'il estime plus faible.

En l'espèce, il convient d'être honnête, le bailliage de Guernesey, pas plus que les autres îles Anglo-Normandes ne semblent avoir été le nid de pirates que l'imaginaire populaire aurait aimé voir. Les cas de piraterie repérés dans les archives de l'île semblent concerner uniquement des navires extérieurs aux îles. Le premier est un navire pirate, le *Johan Sandowiche*, venu se perdre à Aurigny⁴ en 1565⁵. L'équipage interrogé entre le 7 avril et le 19 avril 1565 montre une affaire qui ne se résume pas à un seul navire mais à trois dont l'un a



Coste de Normandie avec les îles de Grenesey et d'Aurigny. Repr. coll. part.

exercé sa coupable activité en mer du Nord, sur les côtes d'Irlande et entre le cap Saint-Vincent⁶ et le cap Finisterre⁷. L'affaire est renvoyée devant le conseil de la Reine qui ordonne, le 23 septembre 1566, d'exécuter deux ou trois meneurs et de pardonner aux autres. Le même jour, les commissaires de Sa Majesté condamnent Charles Highins, canonier dudit navire, à être pendu au cap Saint-Martin⁸.

La seconde affaire se déroule cinquante ans plus tard⁹. Les propriétaires d'un navire chargé d'une cargaison d'acajou et de sucre réclament un navire faisant escale à Guernesey sous le prétexte qu'il s'agit de leur bien capturé injustement devant la ville de Pernambouc¹⁰, au Brésil, par l'équipage d'un navire de Jean Terrien commandé par un nommé « Brasdefer » de Dieppe¹¹. Le 14 novembre 1612, la cour royale de Guernesey présidée par le bailli Amice de Carteret rejette la demande sur le fait que les demandeurs n'avaient pas déclarés que lesdits Terrien et équipage étaient des pirates et n'avaient pas demandé leur emprisonnement. Il semblerait, en l'espèce, que le bailli ait pressenti une « embrouille » dans la mesure où, parmi les documents cités, figure un congé de navigation délivré par Charles de Montmorency, amiral de France et de Bretagne, le 20 décembre 1611, à Jacques Bras-de-Fer, capitaine du *Pélican*, pour armer en guerre et marchandise et enregistré le 7 janvier 1612

à l'amirauté de Dieppe.

La dangerosité des îles Anglo-Normandes et de Guernesey n'est pourtant pas un vain mot spécialement pour le royaume de France. Guernesey est la porte d'entrée et de sortie de nombreux huguenots¹². Le 25 mai 1738, l'ancien chef des camisards des Cévennes, Jean Cavelier, après une carrière au service du duc de Savoie puis des souverains de Grande-Bretagne, est nommé lieutenant-gouverneur de Jersey. Lors de la révolution de 1789, nombre d'émigrés français trouvèrent un refuge à Guernesey comme Jean-Antoine de Magnac auteur, dans les années 1798, d'un fascicule intitulé la « Défense de Guernesey » aujourd'hui conservé à la Priaulx Library¹³. En dernier lieu, il est impossible de ne pas évoquer le plus emblématique des réfugiés de l'archipel : Victor Hugo. Il s'enfuit en Belgique au lendemain du coup d'état de Napoléon III, il arrive à Jersey en 1852. Des critiques émises contre la couronne britannique provoquent son éviction de l'île. En 1855, il s'installe à Guernesey qui devient sa résidence principale jusqu'à la fin du Second Empire. L'exil est plutôt doré : le trublion est simplement surveillé de près par la police locale. Dès 1859, il aurait pu retourner en toute légalité en France mais il refuse. Le père des *Travailleurs de la mer* est un génie de la littérature mais Badinguet, ami de la reine Victoria, était loin d'être idiot.

Les îles sont aussi un repaire d'espions et un rassemblement de moyens pour la couronne britannique lors de ses multiples conflits avec la France. Outre son aide aux réformés ou contre les réformés, lors du règne de Marie Tudor (1554-1558), la documentation reste, pour l'instant, un désert pour savoir qu'elle a été leur rôle dans l'aide active apportée par Elizabeth I (1558-1603) à Henri de Navarre, dans la conquête de son trône. Plus perceptible est le soutien apporté aux adversaires de la Révolution et de l'Empire. Le 14 juin 1815, le lieutenant général de Guernesey, sir John Doyle, demande à ce que soit payé un excédent de 136 £ 18 s¹⁴ correspondant à la solde des équipages de deux navires « scouts » utilisés pour soutenir l'activité des partisans de Louis XVIII en Bretagne. Un troisième navire était prévu mais la correspondance devait passer par Jersey et les armes par Plymouth. À ce titre, il demande d'être informé afin de connaître la conduite à tenir. Le 17 août 1815, suite à un retard, les commissaires reconnaissent n'avoir pas de rations pour les royalistes se trouvant sur les navires éclaireurs obligeant à demander aux propriétaires des navires de les nourrir sachant qu'ils ne disposent que d'une très modeste allocation¹⁵. Par ailleurs les équipages demandent à ce que l'on prenne en compte les risques encourus car ils ne sont pas des marins du roi et n'ont aucune pension en cas de blessure. Le lieutenant-général leur accorde deux livres par débarquement et les mêmes frais de table que pour les officiers.

« Attrape-moi si tu peux »

L'expression peut paraître osée mais elle exprime une réalité, la tentation du royaume de France puis des régimes qui lui succèdent de s'emparer de l'archipel. Il est inutile de revenir ici sur les multiples tentatives françaises qui se sont toutes

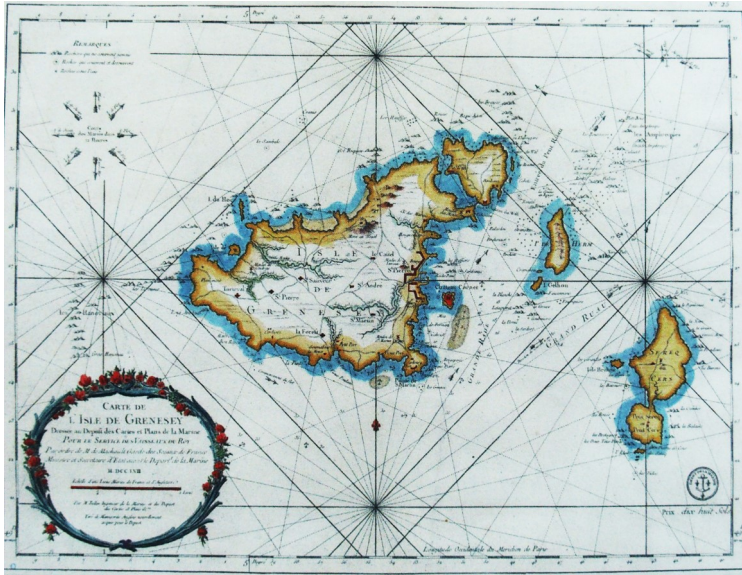
achevées par un échec. Il convient d'ailleurs de préciser que les rois d'Angleterre ont tout fait pour s'attacher la population¹⁶. La « Lee collection » contient une transcription d'une sentence d'Elizabeth I du 3 mars 1575¹⁷. Suite à une querelle entre les marchands des îles Anglo-Normandes et la communauté des habitants de Southampton¹⁸, la reine, quoique les habitants des îles se réclament d'une charte de Jean-Sans-Terre leur accordant une dispense générale de droits sur les marchandises entrant et circulant sur les terres sous sa souveraineté, définit, à un taux préférentiel, la petite coutume, les droits de halage et de quai que doivent désormais payer les premiers aux seconds. Une boîte noire¹⁹ se trouvant au greffe contient une copie et une reproduction photographique de lettres patentes d'Edouard IV (1461-1483) émises à Westminster²⁰, le 10 mars 1470, accordant à plusieurs habitants de Guernesey et de Jersey qui l'ont aidé dans la délivrance de l'île de Jersey divers privilèges à Calais²¹, Poole²², Exeter²³ et Dartmouth²⁴.

La situation de l'archipel aux confins des deux royaumes rend les lieux parfois intenablement spécialement à la fin de la guerre de cent-ans. Si le traité de Picquigny²⁵ de 1475 met fin officiellement au conflit, le golfe normanno-breton est devenu une zone de non-droit où sévit une piraterie endémique. Le 25 février 1472, Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France, place sous la sauvegarde royale les habitants de Guernesey. De son côté, Edouard IV obtient le 27 février 1480, du pape Sixte IV, une bulle excommuniant toute personne osant attaquer les îles. Le 20 novembre 1484, François, duc de Bretagne, autorise la publication de la bulle papale neutralisant les îles Anglo-Normandes en cas de conflit²⁶. Cet acte est suivi de la même autorisation par Charles VIII, du 12 août 1486.

En raison de cette neutralité, le roi de France relâche le 26 juin 1492 un navire guernesiais, équipage et marchandise, capturé sur les côtes de Bretagne, tout comme Guy, comte de Laval²⁷, gouverneur de Bretagne, suite à la capture, sur les côtes d'Angleterre, du *Jean* de Guernesey, patron, Phelipot Le Marinel de ladite île, capturé par le galion *Le Jean* de Morlaix²⁸, patron, Bernard Dourgny, ordonne la libération du navire, de l'équipage et des biens guernesiais mais les Anglais se trouvant à bord sont considérés comme « bonne prise » et sont mis à rançon²⁹. En la matière, l'accord est globalement tenu mais il arrive parfois que l'une des parties y soit contrainte par le souverain lui-même³⁰. Du 17 février 1586 au 12 juin 1587, une procédure s'engage à propos de quatre navires chargés de diverses marchandises : le *Lévrier* du Havre³¹, 150 tonneaux, Jean Hébert, maître, le *Don de Dieu*, de Caudebec-en-Caux³², 45 tonneaux, Jean Le Roy, maître, et de barques de Saint-Brieuc³³, l'une de 32 tonneaux et l'autre de 25 tonneaux. Les navires venus se poser en la rade de Saint-Pierre-Port, le 14 février 1586, sont arrêtés par les soldats de l'autorité du gouverneur de l'île, les voiles saisies. Les maîtres de navire protestent que cela va à l'encontre des privilèges de l'île³⁴, le bailli est de leur avis mais le gouverneur s'y oppose et conseille au député du prévôt de Guernesey venu l'informer de disparaître s'il ne veut pas être accusé de trahison envers Sa Majesté. L'affaire se termine au

conseil privé de la reine qui ordonne la libération des navires.

Il convient de dire, à la décharge du gouverneur, que la validité de la bulle pontificale était sur le point d'avoir vécu. Une énième tentative française contre les îles conduit à l'occupation de Sercq³⁵ par les Français. Elizabeth I liquide le problème en concédant l'île en fief, en 1565, à Hélier de Carteret, à charge pour lui de la débarrasser des gêneurs³⁶. À l'inverse, l'acte de suprématie voté par le parlement anglais,



Carte de l'île de Grenesey (Guernesey), 1757. Arch. départ. Manche

quelques années auparavant, en 1559, faisant de la reine le chef suprême de l'Église d'Angleterre en signe le décès. La souveraine en est parfaitement consciente puisqu'elle tente d'éviter l'inévitable en émettant des lettres maintenant le statut de neutralité des îles. À sa mort, en 1603, ce dernier devient progressivement lettre morte, les Guernesiais vont pouvoir se lancer dans une nouvelle activité : celle de la course.

En la matière, il faut être honnête, le bailliage de Guernesey recèle peu de sources, ce qui ne veut pas dire que les historiens s'en soient désintéressés³⁷. Les documents qui suivent sont issus d'un glanage qui somme toute, mis bout à bout, constituent un point de départ pouvant se montrer à terme des plus instructifs. Parmi ceux-ci, il est possible de citer le journal de navigation de *L'Invention*³⁸. Une feuille insérée par la conservatrice de la Priaux Library permet de connaître son histoire. Le navire est un corsaire bordelais commandé par un nommé Thibaut. Capturé par la frégate *L'Arethusa*, il est acheté par la compagnie Carteret-Priaux de Guernesey. Il est armé en guerre et marchandise sous les ordres du capitaine P. Tardif et opère à partir de Plymouth³⁹. Le 6 décembre 1804, lors de sa seconde croisière, il capture le polacre espagnol *Aquila* au large du cap Saint-Vincent. Il est jugé comme bonne prise en février 1805. Les officiers et l'équipage de *L'Invention* reçurent 2 059 £ 2 s. 5 d. comme leur part lors de la liquidation de la vente du navire et de son chargement.

Il faut bien le dire, la course s'avère une activité des plus lu-

cratives. Cinquante ans auparavant, aux Chefs Plaids capitaux du 4 octobre 1756, le nombre de prises est tel qu'elles encombrant le havre de la Chaussée de Saint-Peter-Port⁴⁰ empêchant le déroulement du trafic marchand⁴¹. La cour ordonne que les prises vidées de leur chargement soient emmenées dès que le temps le permettra au havre de Saint-Samson⁴² ou ailleurs à la convenance des propriétaires sous peine de cent livres tournois d'amende. En cas de non exécution, les officiers de Sa Majesté le feront faire aux frais desdits propriétaires en sus de ladite amende. Le 18 juillet 1778, la cour itère des dispositions voisines. Les prises guernesaises de navires français vides encombrant le même havre, la cour ordonne que les armateurs les envoient au havre de Saint-Samson, un mois après la prochaine grande marée pour les navires venant de décharger, un mois après leur validation, pour les prises. La cour précise que cette disposition serait reprise par la suite si nécessaire⁴³. Néanmoins, il est important de rappeler que l'activité n'est pas sans risque. Le 6 novembre 1745, la cour royale de Guernesey rejette l'appel de Jean Grandin, auparavant canonier du *Hope*, capitaine Jean Rôlin, contre un autre canonier du même navire, pour avoir paiement de dix pistoles suivant un accord dont le défendeur est porteur pour dédommagement d'une blessure reçue au combat par laquelle il a perdu l'usage de sa main droite⁴⁴. Jean Grandin est condamné aux dépens mais la cour demande à entendre des chirurgiens et experts.

En toute discrétion

S'il est bien une activité marginale nécessitant le moins de bruit possible, c'est bien la contrebande. Elle exige des complexités de part et d'autres de la frontière concernée. En ce domaine, les liens entre la Normandie et l'archipel, s'ils se sont distendus par la suite, n'en constituent pas moins une réalité entre les divers rivages du golfe normanno-breton. Après avoir constaté que des Français, catholiques romains, sont venus s'installer dans l'île et se mêlent du commerce de détail aux dépens du roi et des habitants, un commandement royal du 4 mai 1661 ordonne que désormais les étrangers ne puissent désormais que vendre en gros⁴⁵. Le 7 avril 1680 :

« Monsieur Daniel de Beauvoir subrogé au droit de Charles Andros, esquier, tant des enfans de feu le sieur Pierre Henry du Castel vers le sieur Josué Le Marchant, preneur à rente de la maison et terres de La Haye-du-Puits⁴⁶ qui furent au dit Henri à XVIII sous tournois et le fera venir sur plus grosse amende à prendre les assignations pour cinquante quartiers de froment de rente suivant le pouvoir qu'il a de faire par sa dite prinze en dabte du III^e de juin 1674 »⁴⁷.

Les registres judiciaires contenant les procédures criminelles contiennent entre autres une procédure allant du 14 au 20 juillet 1830⁴⁸. Le point de départ est l'évasion de Nicolas de La Mare arrêté suite à sa participation à un attroupement. La suite de l'affaire met en cause James Garet, de la paroisse de Saint-Sauveur⁴⁹, Jean Bouchard, fils de Jean, de Siouville⁵⁰, François Le Cadet, fils de Jean, d'Urville⁵¹, Jean-Baptiste

Pradt de « Montmaur, proche de Paris » et conduit à une opération de contrebande de plusieurs caisses de thé s'étant déroulée au Hommet-Nicolle⁵². Quinze ans auparavant, le 3 décembre 1814, le général Doyle⁵³ ayant reçu information que le mât du drapeau à « Rocq Turgi » à Aurigny était tombé et inutilisable, comme il est essentiel à la communication avec les navires du roi pour les informer sur l'activité des contrebandiers opérant au nord et à l'est de l'île, demande à ce qu'il soit remplacé, ce qui ne devrait pas dépasser la somme de 20 £⁵⁴.

En l'espèce, le major général ne fait que récolter ce qu'il a semé. En novembre 1806, le décret de Berlin de Napoléon 1^{er} instaure le blocus continental contre la Grande-Bretagne⁵⁵. Le royaume britannique réagit rapidement, le 24 décembre 1806, le premier ministre, lord Hawkesbury⁵⁶, transmet au général Doyle deux lettres royales l'autorisant à délivrer des licences de navigation tant aux navires alliés qu'aux navires anonymes ennemis, de Caen⁵⁷ à Morlaix, de moins de 100 tonneaux : l'équipage doit être proportionnel à la taille du navire et la cargaison doit être légale. La durée de la licence est de deux mois afin de favoriser le commerce local et les navires doivent avoir deux licences s'ils se rendent à Guernesey et à Aurigny. Le 1^{er} janvier, le lieutenant gouverneur communique au secrétaire d'Etat la réaction des plus respectables maisons de commerce du bailliage de Guernesey qu'il complète des « Observations upon the proposed trade to and from the Channel Islands to France » du 6 janvier 1807. Il reconnaît le bien fondé de la mesure pour trouver des débouchés aux manufactures anglaises face aux décrets napoléoniens ainsi que pour les produits des marchands des Indes occidentales tout en soulignant qu'elle favorise l'industrie et le commerce local sans porter atteinte à celui de la Grande-Bretagne. Ceci dit, il indique que la côte se prête bien à ce genre d'exercice. Le plus simple serait d'utiliser des navires neutres ou des embarcations de moins de vingt tonneaux aptes à débarquer leurs marchandises dans de petites criques. Le chargement devrait se faire sur les plus petites îles, comme Burhou⁵⁸, encore faudrait-il qu'elles soient correctement défendues et que l'amirauté autorise le passage des navires munis de la licence. Le problème est aussi d'intéresser les marchands guernesiais au commerce des produits coloniaux d'autant qu'ils doivent faire face à la concurrence de la contrebande anglaise. Un autre risque est celui de la réaction française avec un accroissement du nombre d'espions et la formation de pilotes renforçant la capacité d'attaquer une source de la contrebande si proche alors qu'il ne dispose que de troupes en quantité limitée faisant peu de poids face à un géant si proche. En *post-scriptum*, il précise qu'il craint, en l'espèce, un renforcement des mesures de blocus des côtes françaises d'où l'idée d'élargir la zone autorisée, et indique le site de l'île de Batz⁵⁹ comme point d'entrée en liaison avec le port de Roscoff⁶⁰. Le fait est qu'il faut profiter de l'absence de règles du côté français.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre la rentabilité de l'activité tant du côté anglo-normand que du côté français⁶¹ d'autant que certaines recommandations du lieutenant gouverneur, si elles ne sont pas reprises, sont comprises

par d'autres. Le 29 mars 1873, suite à une action contre Jean Fleure, assistant-superviseur de la Chaussée, Joseph Fielden, écuyer, propriétaire de l'île d'Herm⁶², requiert la modification du « record » d'une sentence du 15 février 1873⁶³. Le propriétaire de l'île d'Herm est aussi propriétaire de l'île de Jethou⁶⁴ et de cinq navires mouillants au havre d'Herm. En 1872, il fait construire plusieurs maisons sur cette dernière et donne la permission aux ouvriers d'utiliser un de ses navires l'*Hermit* pour aller chercher des matériaux à Guernesey. Le 15 mai 1872, une lettre de Jean de Havilland-Uttermarck lui indique que l'île de Jethou est la base d'une contrebande d'alcool et lui demande de coopérer avec les officiers des douanes qui dans leurs perquisitions mettent la main sur cinquante tonneaux d'alcool. Les tonneaux sont confisqués ainsi que l'*Hermit* d'où une sentence condamnant le propriétaire à 700 livres d'amende. La sentence ayant été annulée pour action irrégulière, Joseph Fielden demande à ce que cela soit signifié dans les registres de la cour royale. En ce domaine, les exemples pourraient être multipliés à l'infini à l'image des ordonnances prises par Sa Gracieuse Majesté⁶⁵ et de la collaboration effective, encore aujourd'hui, entre les services concernés de part et d'autre du Passage de la Déroute.

Conclusion

Comme vous avez pu le constater, il ne s'agit pas d'un article purement scientifique dans la mesure où il n'y a pas de problématique au sens noble du terme. La question n'est pas d'étudier tel ou tel point mais d'offrir une perspective sélective et diachronique afin que le chercheur universitaire ou non ou tout simplement le curieux puisse trouver matière à la recherche et à la réflexion sur les activités des mondes aux marches des états ou états eux-mêmes, dont les activités peuvent prendre bien des visages variés. À ce titre, les sources conservées dans la Priaulx Library, le greffe de la Cour royale, les archives des États ou les musées de l'île constituent une mine pour mieux étudier une industrie, au sens premier du terme, légale ou non, s'avérant, parfois, au service de l'intérêt général.

Eric Barré

Texte inédit proposé par l'auteur pour ce présent numéro. Enseignant pour le groupe interconsulaire de la Manche, chevalier dans l'ordre des Palmes académiques en 2016, Éric Barré, docteur en histoire (Caen, 2004) est délégué pour la Normandie de la Société française d'histoire maritime. Il est également membre associé du Centre de recherches en histoire quantitative et membre du Pôle d'histoire maritime de la Maison de recherches en sciences humaines de l'Université de Caen-Basse-Normandie. Membre administrateur de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, il a dirigé la publication de la Revue de la Manche de janvier 2008 à la fin 2012. Spécialiste de l'histoire maritime, ses travaux ont été couronnés, en 2011, par le prix Georges Leygues de l'Académie de Marine.

Notes

1 L.-James MARR, *A history of the Bailiwick of Guernsey*, Londres-Chichester, Philimore, 1982, 301 p. Pour les localisations et pour vérifications rapides de faits connus : <http://www.wikipédia.fr>.

2 Wendy-B. STEVENSON, « England, France and the Channel Islands, 1204-1259 », *Société guernesaise. Report and Transactions*, vol. XIX, 1976, p. 569-576.

- 3 Éric BARRÉ, « La défense du Cotentin au Bas-Empire », *Revue de La Manche*, Fasc. 131, 1991, p. 16-18.
- 4 Normandie, bailliage de Guernesey.
- 5 Greffe de la Cour Royale de Guernesey (GCRG), I 26, 30 juillet 1563 – 28 juin 1569, Registers, Judicial registers, Crime, vol. 1, n.p. ; 76/10, « Recueil concernant la cour et serment des gouverneurs, baillis, jurés : etc. », manuscrit de Haviland, 1837, p. 6-8.
- 6 Portugal, province d'Algarve, sous région d'Algarve, commune de Vila do Bispo.
- 7 Espagne, communauté autonome de Galice, comarca de Fisterra, commune de Finisterre ou Fisterra.
- 8 Normandie, bailliage de Guernesey, paroisse de Saint-Martin.
- 9 GCRG, 76/55, XIX^e-XX^e siècle, Copie d'actes variés, XVIII^e-XIX^e siècle, 410 p. ; GCRG, 81/12, XIX^e-XX^e siècle, « A similar volume of transcripts relating to Guernsey from « Lansdowne manuscrits » in the British Museum », 1587-1613.
- 10 Récife, Brésil, état de Pernambuco.
- 11 France, département de Seine-Maritime.
- 12 André DUPONT, *Histoire du département de la Manche, v, Le grand bailliage de 1450 à 1610*, Coutances, OCEP, 1979, 127 p. ; Darry OGIER, *Reformation and society in Guernsey*, Martlesham, Boydell press, 1997, 239 p.
- 13 L'année retenue est celle fournie par le document principal mais comme le rappelle la conservatrice de la *Priaulx Library* d'autres documents y ont été insérés à des dates diverses : époque des consécration des paroisses, construction des jetées de Saint-Peter-Port, instruction et manuel militaire, comme la « Marche d'un équipage d'artillerie de 1000 chevaux », un petit atlas de batailles comprenant aussi bien Malplaquet que la bataille de Denain et bien d'autres. Le principal correspond au titre avec des propositions pour l'amélioration de la défense de l'île comprenant des cartes montrant comment défendre la Baie de L'Ancrese, les améliorations à porter au fort George qui constituent avec le château de Valle l'un des points forts de la défense de Guernesey. PR 7024263 5, circa 1798, s.l., Jean-Antoine-Nicolas de Magnac, « Défense de Guernsey », 161 p. Gregory-Stevens COX, *Guernsey and the French revolution*, Saint-Peter-Port, Guille-Allès library, juillet 1989, 12 p.
- 14 80/5, 16 février 1808 – 26 avril 1816, « Lieutenant-governor's collection », « Letter book marked « N° 11 », containing in and out letters, accounts etc. », p. 120-121.
- 15 *Ibidem*, p. 132-133.
- 16 Tim THORNTON, *The charters of Guernsey*, Bognor Regis, Woodfield Publishing, 2004, 172 p. ; T. THORNTON, *The Channel Islands, 1370-1640*, Woodbridge, The Boydell Press, 2012, 194 p.
- 17 GCRG, 82/3, XIX-XX^e siècle, Lee Collection, A similar volume of transcripts, mainly of documents including royal charters in the greffe, plaids d'héritage etc. 1361-1669, p. 270.
- 18 Royaume-Uni, Angleterre, comté du Hampshire.
- 19 GCRG, Boite noire, XVIII^e-XX^e siècle.
- 20 Grande-Bretagne, Angleterre, comté de Londres.
- 21 France, département du Pas-de-Calais.
- 22 Royaume-Uni, Angleterre, comté de Dorset.
- 23 Royaume-Uni, Angleterre, comté du Devon.
- 24 Royaume-Uni, Angleterre, comté du Devon, district de South Hams.
- 25 France, département de la Somme, arrondissement d'Amiens, canton d'Ailly-sur-Somme.
- 26 GCRG, XVII^e siècle – début du XVIII^e siècle, Guille-Andros letters, vol. 2, p. 20 et sqq ; Bernard JACQUELINE, « Sixte IV et la piraterie dans les îles Anglo-Normandes (1480) », *Revue de La Manche*, n° 79, juillet 1978, p. 352-353.
- 27 France, département de la Mayenne.
- 28 France, département du Finistère.
- 29 *Ibidem*.
- 30 76/10, « Recueil concernant la cour et serment des gouverneurs, baillis, jurés : etc. », manuscrit de Haviland, p. 11-18.
- 31 France, département de Seine-Maritime.
- 32 France, département de Seine-Maritime, arrondissement de Rouen, canton de Notre-Dame-de-Gravenchon.
- 33 France, département des Côtes d'Armor.
- 34 Neutralité.
- 35 Normandie, bailliage de Guernesey.
- 36 KURSNER, *L'île de Sercq, histoire du dernier état féodal d'Europe*, Carnac, éditions du Menhir, 2015, p. 35-39.
- 37 SHD/Lorient, 4° 833 / 15042, Pierre DALIDO, « La guerre des câpres dans le Sud-Est du Morbihan (1704-1806) », Lorient, s. éd., 1986, 178 p. Il s'agit en fait d'un tapuscrit classé comme livre au Service historique de la Défense. Ce texte signalé par René Estienne, conservateur général honoraire des archives de France, concerne les activités corsaires au large des côtes du Morbihan où les Guernesiais puis les Jersiais ont joué un rôle majeur à compter de la Guerre de succession d'Espagne (1701-1714). Patrick CROWHURST, *The French war on trade, privateering, 1793-1815*, Hants-Brookfield, 1987, 251 p. ; J.-S. BROMLEY, « The Channel island privateers in the War of the Spanish succession », *La Société guernesiaise*, vol. XIV, 1949, p. 444-478 ; W.-R. MEYER, « The Channel islands privateers, 1793-1815 », *La Société guernesiaise*, vol. XXI, 1982, p. 226-246 ; Peter RABAN (Canon), « Nicholas Le Mesurier (1731-1759), A Guernsey privateer captain in the Seven year war », *La Société guernesiaise*, t. XXII, part. V, 1990, p. 878-907 ; Peter RABAN, « The economics of privateering », *The bulletin of the Alderney society*, vol. XXI, n° 3, décembre 1906, p. 16-19. Éric BARRÉ, Darry OGIER (coll.), « Notes sur les sources d'histoire maritime conservées à la *Priaulx Library*, Saint-Peter-Port, Guernesey », *Chronique d'histoire maritime*, n° 78, juin 2015, p. 49-70.
- 38 Priaulx Library (PL), s.c., 1801-1805, « L'Invention », « Ship Invention's, log book », 2 vol., n.p. (224 p., 68 p.).
- 39 Royaume-Uni, Angleterre, comté de Comouailles.
- 40 Normandie, bailliage de Guernesey.
- 41 GCRG, 1526-1772, Jugements, ordonnances et ordres du conseil, vol. 9, fol. 120.
- 42 Normandie, bailliage de Guernesey.
- 43 GCRG, A.I.28, 5 octobre 1772- 1^{er} octobre 1787, Registers, Judicial registers of the royal court, Ordonnances, vol. 1, fol. 38 v°-39.
- 44 *Ibidem*, fol. 1 r°.
- 45 GCRG, 76/42, XVIII^e siècle, Copie de divers documents historiques, fol. 132.
- 46 France, département de la Manche, canton de Créances.
- 47 GCRG, 6 mars 1679-13 juillet 1681, Vers en meubles, t. 41, fol. 41 v°.
- 48 GCRG, A.I.26, 13 février 1830 – 11 août 1832, Registers, Judicial registers, Crime, vol. 28, p. 64 et sqq.
- 49 Normandie, bailliage de Guernesey.
- 50 Siouville-Hague, France, département de la Marche, arrondissement de Cherbourg-Octeville, canton des Pieux.
- 51 Urville-Nacqueville, France, département de la Manche, arrondissement de Cherbourg-Octeville, canton de La Hague.
- 52 Non localisé, Normandie, bailliage de Guernesey.
- 53 John Doyle (major général, sir), lieutenant gouverneur de Guernesey, 1803-1815.
- 54 GCRG, 80/5, 16 février 1808 – 26 avril 1816, « Lieutenant-governor's collection », « Letter book marked « N° 11 », containing in and out letters, accounts etc. », p. 101.
- 55 *Ibidem*, p. 1-13.
- 56 Robert Banks Jenkinson, comte de Liverpool, lord Hawkesbury, Home office secretary.
- 57 France, département du Calvados.
- 58 Normandie, bailliage de Guernesey, îlot inhabité au nord-ouest d'Aurigny.
- 59 France, département du Finistère, arrondissement de Morlaix, canton de Saint-Pol-de-Léon.
- 60 *Ibidem*.
- 61 Hugues PLAIDEUX, « Quelques aspects de la contrebande à Cherbourg sous la Restauration », *Les Normands et la mer*, Saint-Vaast-à-La-Hougue, Musée maritime de Tatihou, 1995, p. 200-207.
- 62 Normandie, Bailliage de Guernesey.
- 63 GCRG, A.I.31 28 mai 1864 – 23 mars 1907, Registers, Judicial registers of the royal court, Requêtes, vol. 2, p. 94-101.
- 64 Normandie, Bailliage de Guernesey.
- 65 GCRG, A II 50 / 19, Registers, Administrative records of the royal court, Index to orders in council, tapuscrit, s.d., s.p. « Anti-smuggling ordinance », P.-W. RADICE (trad.), *The bulletin of the Alderney society*, Septembre 1977, p. 10-11. « More anti-smuggling ordinances », P.-W. RADICE (trad.), *The bulletin of the Alderney society*, Juin 1978, p. 5-7.

Le lycée Sivard de Beaulieu de Carentan-les-Marais

Un peu d'histoire... Jean Louis Antoine Ernest Sivard de Beaulieu fut conseiller des comptes, conseiller général de Montebourg - Sainte Mère Eglise et maire de Carentan de 1848 à 1852. La famille Sivard de Beaulieu légua sa propriété à la mairie pour qu'elle y construise une école. Ce qui fut fait. Le lycée occupe actuellement ce site tout en jouxtant une ancienne maison d'armateur ce qui explique la présence d'une palmeraie classée parmi les arbres remarquables de la Manche. Ce lycée existe aussi de par la volonté régulièrement réaffirmée de la ville de Carentan qui reste un partenaire pour toutes les initiatives qui y sont conduites.



Marais dispose d'atouts qui lui sont spécifiques. En entrant au lycée, les lycéens peuvent choisir l'italien comme langue vivante (2^e ou 3^e langue), de débiter la section européenne (anglais) en suivant des cours d'histoire et géographie ou de mathématiques en anglais, de poursuivre l'étude du latin ou encore choisir l'option « arts plastiques ». Toutes les sensibilités peuvent ici s'épanouir !

Les séries générales (L – ES – S) côtoient la série technologique « Sciences et Techniques du Management de la Gestion » et forment le cœur du lycée.

Enfin c'est aussi en post-bac que le lycée se distingue avec la section de technicien supérieur « Assistant de Gestion PMI-PME ». Seule section de ce type dans l'enseignement supérieur public cette section a la particularité d'accueillir régulièrement plus de 50 % de bacheliers professionnels, ce qui est largement supérieur aux incitations rectorales et ce avec des résultats au-dessus de la moyenne régionale et nationale. Autre particularité, en partenariat avec le Conseil régional de Normandie, cette section accueille cinq à six stagiaires du GRETA (reconversion ou évolution professionnelle) qui amènent un esprit de cohésion spécifique à l'établissement.

Devant la façade jouxtant le port, bien malin qui devinerait que ce sont plus de 550 personnes qui quotidiennement franchissent les portes du lycée Sivard de Beaulieu

y venir

Lycée de proximité, le lycée Sivard de Beaulieu accueille naturellement les élèves du collège Gambetta de Carentan-les-Marais, du collège Saint-Exupéry de Sainte-Mère, du collège des marais de Saint-Jean-de-Daye et une partie des élèves du collège Etenclin de La Haye. Viennent s'y ajouter des élèves du collège d'Isigny-sur-Mer (qui peuvent aussi choisir les lycées de Bayeux) et quelques-uns du collège du Fairage de Périers. Au total, ce sont 170 collégiens qui chaque année rejoignent le lycée de Carentan-les-Marais.

Au-delà de l'accueil en 2^{de} générale et technologique identique à tous les lycées de France, le lycée de Carentan-les-

y vivre

De l'avis des élèves, le lycée de Carentan est facile à vivre, le terme utilisé est « familial ». Il est vrai que la structure est modeste pour un lycée (la moyenne est plutôt de 900 élèves). Cette taille permet à tout le monde de rapidement se connaître et d'y jouer pleinement le rôle qui est le sien.

C'est ainsi que les initiatives surgissent et les journées culturelles en sont un bon exemple : pendant trois jours ces sont plus de 25 ateliers qui sont proposés et qui brassent les élèves de la seconde à la terminale. L'émulation est reine ! Au-delà des cours les enseignants proposent régulièrement bon nombre de sorties pédagogiques : cette année, ce sont Amsterdam, Bruxelles, Paris et la Sicile qui ont été ou seront les destinations principales. Depuis quelques années, c'est le projet d'Aide Personnalisée en seconde qui concentre l'énergie en utilisant une pédagogie de projet, les élèves sont à nouveau mélangés sur leur niveau et s'inscrivent dans des projets qui allient originalité et rigueur, qui leur permettent de construire avec leurs professeurs une réflexion propre à être transférée à l'ensemble des enseignements (cette année la problématique de la radio côtoie le Mont-Saint-Michel ou encore la piraterie, le théâtre...)

En partir

C'est une gageure de vouloir accueillir une majorité des jeunes de 15 ans de cette région pour construire un projet ambitieux les menant vers le baccalauréat puis vers une formation supérieure. Comme dans tous les lycées publics, les professeurs principaux sont à pied d'œuvre pendant les trois années du lycée, soutenus dans cette mission par une Conseillère d'Orientation Psychologue attachée au lycée. Mais ce projet de poursuites d'études se construit lentement et c'est pour cela que les lycées du Centre Manche organisent leur propre forum des formations supérieures. Le lycée Sivard de Beaulieu y participe tant par l'organisation que par la participation : tous les élèves de première y participent et entament ainsi leur chemin de réflexion sur leur avenir. La section de technicien supérieur « Assistant de Gestion PMI-PME » y présente sa spécificité.

Le lycée organise depuis plusieurs années un autre forum spécifique au cours duquel les anciens élèves reviennent

pour transmettre leur expérience à leurs jeunes pairs. Initialement organisé pour les élèves de terminale, il s'étend progressivement à tous les lycéens, de la seconde à la terminale.

Tous ces efforts mettent le lycée de Carentan les Marais en haut des palmarès de la réussite, (93 % de réussite au baccalauréat) mais aussi et peut-être surtout sur un parcours 2GT – réussite au baccalauréat parmi les meilleurs de la Manche (77 % en 2016).

Y venir

Y vivre

En partir

Les trois axes de notre projet d'établissement.



J.M. Héroult, Proviseur
Mars 2017

Les clichés ont très aimablement été mis à disposition par
L'administration du lycée Sivard de Beaulieu de Carentan

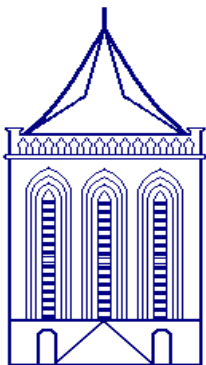
E.P.C BARFLEUR

ELECTRICITE • PLOMBERIE • CHAUFFAGE • TOUTES ÉNERGIES
SANITAIRE • AMÉNAGEMENT DE SALLE DE BAIN
POÊLES BOIS et PELLETS

INSTALLATION, DEPANNAGE, MAINTENANCE

21, route de Cherbourg - 50760 **BARFLEUR**
06 33 87 85 45 - 02 33 54 05 43
epcbarfleurf@gmail.com www.epcbarfleurf.fr

Alain Heuguet



AMIS DE L'ABBAYE DE LA LUCERNE D'OUTREMER

Une abbaye, une association, un festival musical

Le Festival musical de l'Abbaye de La Lucerne fête, cette année, ses dix ans d'existence

Le Festival Musical de l'Abbaye de La Lucerne fêtera ainsi, à l'été 2017, ses dix ans d'existence et c'est autour de la personnalité de Charles Gounod, figure particulière pour l'abbaye de La Lucerne, que s'est construite la programmation musicale de cette année.

Rappelons quelques faits : 1791, l'abbaye est vendue comme bien national ; 1845, Claude-Marie Dubufe (1^{er} d'une dynastie de peintres parisiens) loue le logis abbatial et y vient en villégiature avec sa famille. Quelques années plus tard, par le mariage de son fils Paul avec la fille du propriétaire du lieu, le logis abbatial devient propriété de la famille Dubufe. Et c'est en 1855 que Charles Gounod, lors d'un de ses séjours à l'abbaye dans la famille de son beau-frère Edouard Dubufe (2^e de la dynastie) y compose plusieurs mouvements de sa Messe Sainte Cécile.

Le choix de programmer cette œuvre pour célébrer le 10^e anniversaire s'imposait donc et c'est évidemment elle qui ouvrira le festival. Fidèle à l'esprit d'ouverture, de rencontre et de découverte qui constitue l'identité de notre festival, nous avons fait le choix de confier la partie chorale de cette œuvre à un chœur amateur constitué de chanteurs venus d'horizons très divers (y compris géographiques) et réunis pour l'occasion. Ils seront placés, ainsi que les solistes et l'organiste - professionnels, quant à eux - sous la direction de Dominique Debart. Ce concert se tiendra le 15 juillet.

Charles Gounod continuera d'inspirer la programmation de la saison 2017 au travers des musiciens l'ayant inspiré : ses aînés, ses maîtres - qu'ils aient été réels ou spirituels - ses muses.

Le 2 août, c'est Pierre Réach, pianiste de renommée internationale, qui viendra jouer - entre autres - La Symphonie Fantastique d'Hector Berlioz, dans la transcription qu'en fit Fr. Liszt. Le 18 août, Sébastien Joly, pianiste-accompagnateur et chef de chant réunira autour de lui quelques musiciens, chanteurs et instrumentistes pour un programme de musique de

chambre dans lequel une attention particulière sera portée aux femmes, notamment Fanny Mendelssohn et Pauline Viardot. Le concert de clôture, traditionnellement inscrit dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, verra la venue de Francine Trachier, violon solo de l'Orchestre Régional de Normandie et Marianne Lévy-Noisette, titulaire de l'orgue de l'église Saint-Pierre de Caen. Là encore, outre l'occasion qui sera donnée d'entendre l'orgue de l'abbaye de La Lucerne, figureront de grandes figures de la musique ayant inspiré Charles Gounod, et notamment JS Bach.

Hors de la thématique générale de la saison 2017, se tiendra, le 28 juillet, un cinquième concert. Il accueillera une production de l'ensemble *La Camera delle Lacrime* pour la « Controverse de Karakorum » programme très original autour des musiques d'Orient et d'Occident. L'accueil de cet ensemble se fait en partenariat avec « Les Amis de la cathédrale de Coutances » et la direction de la Culture du département de la Manche (au titre de la gestion de l'abbaye d'Hambye).

Christine Neveu

Et si, en plus, vous maîtrisez le chant et que vous souhaitez vous joindre à l'expérience, contactez sans tarder l'association au 07 83 10 75 52 ou à l'adresse suivante :

festival.lucerne@free.fr

Un patrimoine qui vient de loin. De la Savoie à la Normandie, le long voyage de l'orgue de La Lucerne

Il est aisé de transporter d'une église à une salle de concert un petit orgue positif. On imagine plus difficilement qu'on puisse déplacer les imposantes orgues de tribune, qui pèsent parfois plusieurs dizaines de tonnes. Et cependant, beaucoup d'orgues ont voyagé, parfois sur quelques kilomètres, parfois d'un bout à l'autre de la France.

Un splendide instrument avait été installé au XVII^e siècle dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. A la fin de la Révolution, l'abbatiale fut transformée en usine de salpêtre. L'orgue fut démonté et remonté au tout début du XIX^e siècle dans l'église Saint-Eustache, où il fut malencontreusement détruit par un incendie en 1844 (l'orgue que nous voyons actuellement a été dessiné par Victor Baltard, l'architecte des Halles). Quant à l'église Saint-Germain des Prés, elle hérita de l'orgue de l'antique abbaye de Saint-Victor, démolie après la Révolution, qui se dressait sur l'emplacement du campus de Jussieu. Cet instrument, qui avait échappé au vandalisme révolutionnaire, avait été déposé au Conservatoire des Arts et Métiers. Profondément transformé et modifié, il fut adapté aux dimensions de la nef de Saint-Germain.

Beaucoup plus près de chez nous, le grand orgue de la cathédrale de Coutances provient de l'abbaye de Savigny, qui, après que les moines en eurent été expulsés, fut vendue comme bien national et utilisée comme carrière de pierre.

L'orgue de l'Abbatiale de la Sainte-Trinité de La Lucerne d'Outre-Mer vient de beaucoup plus loin, dans le temps et dans l'espace. Son histoire est assez bien connue, mais elle mérite d'être rappelée ici¹. On ne sait rien de l'orgue qui résonnait sous les voûtes de l'église abbatiale avant la Révolution. Le bel instrument installé en 1981 provient de la chapelle des Franciscains de Chambéry. En 1779, au moment de la création d'un siège épiscopal dans cette ville, qui faisait auparavant partie du diocèse de Grenoble, la chapelle fut érigée en cathédrale. L'orgue fut alors restauré et agrandi. Remplacé par un nouvel instrument au milieu du XIX^e siècle, il fut revendu à la cathédrale de Belley, d'où il déménagea à nouveau pour l'église Notre-Dame de Salins-les-Bains. Cette église ayant été désaffectée en 1964, l'orgue, qui était alors en très mauvais état, fut entreposé dans l'église Saint Anatole, et la mairie de Salins décida de le mettre en vente.

Malgré son délabrement, l'orgue avait trouvé preneur dans la Suisse toute proche, et c'est le Ministre de la Culture, Jacques DUHAMEL, qui intervint pour que cet instrument ne quittât pas la France. L'orgue fut dévolu à l'Abbaye de La Lucerne en 1972, classé en 1975, grâce à l'initiative de l'organiste Michel CHAPUIS, minutieusement restauré et complété par les facteurs Philippe HARTMANN et Jean DELOYE, qui l'installèrent dans le bras sud du transept sur une tribune. L'inauguration eut lieu le 31 octobre 1981.

Les éléments les plus anciens remontent au XVI^e siècle (1514). C'est une particularité rarissime que l'orgue de La Lucerne partage avec "peu d'instruments en France, une dizaine peut-être en Europe", comme le note Philippe Hartmann dans son étude.

Il était prévu que l'orgue accomplît un dernier voyage, très court celui-là, du bras sud du transept au bas de la nef, à l'emplacement où, avant la Révolution, l'orgue primitif avait été édifié; là où il se trouve, il sonne fort bien, et le signataire de ces lignes, qui a eu le bonheur de le jouer plusieurs fois, tient à faire part de l'émotion qu'il a ressentie en faisant résonner ses tuyaux, dont certains sont contemporains de François 1^{er}.



© La fondation de l'abbaye de la Lucerne

Abbaye de la Lucerne d'Outremer, orgue du VIII^e siècle.

De Chambéry à Belley, de Belley à Salins-les-Bains, de Salins-les-Bains à La Lucerne d'Outremer, l'instrument savoyard a parcouru quelque mille kilomètres. Peu s'en est fallu qu'il ne disparaisse à jamais, comme tant de témoins de la facture d'orgues ancienne. Grâce à l'abbé Marcel LELÉGARD, il a retrouvé vie dans un écrin digne de lui.

François Moreau

1. Le lecteur trouvera de plus amples détails dans l'étude de l'abbé Marcel Lelégard, *L'Orgue de l'Abbaye de La Lucerne*, et dans celle du facteur d'orgues Philippe Hartmann, *Grand voyageur, l'Orgue de La Lucerne d'Outremer*, qu'on peut consulter sur www.orgues-normandie.com.



1978-12



1978-12



1979-07



1981-07

Orgues de l'abbaye de la Lucerne d'Outremer, les étapes de l'installation.

Les Amis de l'Abbaye de la Lucerne d'Outremer

BP 12

50320 La Lucerne d'Outremer

Tel. : 07 83 10 75 52

amisdelalucerne@laposte.net

RESTAURANT & SAVEURS

LE PÉCHÉ MIGNON

www.lepechemignon.restaurant

SERVICE RÉCEPTION

Maison Lecordier

www.maisonlecordier.fr

84, rue Maréchal Juin - 50000 Saint-Lô
Tél. : 02 33 72 23 77

Equipements Techniques
S.a.r.l.

Equipements Techniques

ELECTRICITE GENERALE
PLOMBERIE - SALLE DE BAINS
SPA - PISCINE - POMPAGE
CLIMATISATION - PHOTOVOLTAIQUE
EAU CHAUDE SOLAIRE
AEROTHERMIE - GEOTHERMIE
CHAUFFAGE TOUTES ENERGIES

Mail : jet-energie@wanadoo.fr
www.jet-energie-renouvelable.fr
 36, rue Ampère Z.A. La petite lande
 50380 SAINT PAIR SUR MER
Tél. : 02 33 50 41 96

Ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir

C'est ce que déclarait Anatole France, qui a souvent séjourné et écrit dans la Manche à Saint Pierre Langers, inspiré par le charme bucolique de nos campagnes normandes.

*Depuis plus de 50 ans Maisons Paysannes de France s'attache à sauvegarder, maintenir et transmettre les savoir-faire propres au bâti rural et à son environnement. Aujourd'hui, avec la nécessité de réduire notre consommation énergétique, cette action prend tout son sens : **Gilles Alglave**, vice-président de **Maisons Paysannes de France**, nous explique en quoi les enseignements et de la sagesse de nos prédécesseurs peuvent être une source d'innovation pour le futur et comment notre mouvement s'insère dans la nécessité actuelle de l'écologie et du développement durable.*

La valorisation de notre patrimoine rural, un enjeu pour les politiques d'aménagement du territoire

Le monde rural, certes en pleine mutation, se situe bel et bien dans le champ du développement économique en général, des modes de vie et des aspirations de la société contemporaine. Dans l'échelle des valeurs, l'homme du XXI^e siècle privilégie la nature, le patrimoine et le cadre de vie. Gardons-nous donc d'être défaitistes, le monde rural n'est pas ancré dans les valeurs du passé qui le condamneraient à un déclin irréversible. Rural n'est pas synonyme de déclin. Les nouvelles technologies de communication permettent le travail à distance et autorisent l'installation de nouvelles populations attirées par la qualité de vie en milieu rural. Le fait que chaque année le nombre de bâtiments délaissés par l'activité agricole augmente constitue un défi car lorsque qu'une ferme est en déprise, ce sont 4 ou 5 bâtiments qui sont impactés voire plus : que faire des granges, pressoirs, étables, et autres bâtiments dédiés. Reconversion et réemploi sont les maîtres mots pour sauvegarder sans muséifier. Habiter le patrimoine et le faire vivre au présent pour pouvoir transmettre aux générations futures ce qui constitue notre identité et notre mémoire collective. Les projets de territoire, qui valorisent l'existant, s'inscrivent dans une logique de développement durable et sont mieux à même répondre aux besoins de notre époque. Répondre à la demande locative sans opposer social et culture mais en ayant une vision globale où tout est lié, l'environnement, le social, le culturel et l'économique.

Le bâti ancien est une ressource pour le présent et pour l'avenir.

Un art de bâtir bioclimatique et un art de vivre profondément écologique

A une époque où le coût de l'énergie et les ressources de la planète sont une préoccupation majeure, le concept d'isolation s'est imposé comme nécessaire et incontournable sans toujours distinguer les logiques propres aux maisons paysannes. Le récent décret rendant obligatoire l'ITE (isolation thermique externe) en cas de ravalement de façade traduit bien la méconnaissance dont souffre nos maisons rurales. *Maisons Paysannes* est montée au créneau pour que l'on exclue du champ de ce décret les constructions faites de matériaux respirant (pierre, briques, bois, terre...) très différents

dans leur comportement des matériaux inertes comme le béton. Le concept d'isolation qui véhicule celui d'étanchéité ne convient pas à un type d'habitat qui respire et dialogue avec son environnement dans une logique bioclimatique.

Une architecture sans architecte parfaitement adaptée à son environnement et son paysage

Comprendre une maison paysanne c'est comprendre le lien de son constructeur à la terre ainsi qu'à ses ancêtres, à l'environnement et les contraintes qui se sont imposées à lui. Contraintes de moyens bien sûr, mais aussi contraintes climatiques et d'adaptation à l'activité agricole. Tout cela conduisant à des caractéristiques particulières (matières, volumes, implantation, ouvertures, proportions...) qui constituent des typologies d'habitats dit traditionnels d'une infinie richesse. L'observation des façons de faire des anciens révèle, dans l'implantation des éléments construits, des choix qui tiennent compte de la course du soleil. On se protège aussi des vents dominants, du froid, de la pluie. Le recours au végétal est fréquent dans cette recherche pragmatique du meilleur parti à prendre pour assurer protection et intégration de la maison et de l'environnement. Nos sociétés modernes régies par la mode, la consommation et l'obsolescence programmée sont bien loin de cette sagesse salutaire.

Même approche dans la gestion de l'eau ô combien nécessaire à la vie : l'architecture paysanne liée à l'eau avec ses mares, ses puits souvent collectifs, ses citernes, ses fossés, révèle une société en parfait accord avec les principes du développement durable.

On observera dans bien des cas que le recyclage et le réemploi des matériaux est une constante pour nos anciens bâtisseurs et que ces matériaux sont tous biodégradables et issus de circuits courts comme on dit aujourd'hui. Leur impact carbone est quasiment nul.

La maison paysanne témoigne d'un art de vivre profondément respectueux de la nature et de ses ressources. La maison paysanne, née de son sol et des matériaux environnants, est partie intégrante du paysage ; c'est cette osmose qui génère chez le passant une impression d'harmonie et de paix.



Reconstruction d'un four à pain

Un urbanisme campagnard comme alternative à la rurbanisation

Après une période de déclin puis de stagnation, les derniers recensements montrent un retour à la croissance démographique des espaces ruraux sur la plus grande partie de notre territoire comme dans la plupart des pays de l'OCDE.

L'arrivée de nouvelles populations peut apparaître comme un atout majeur pour de nombreuses campagnes vieillissantes. Il est important de gérer ce processus de la façon la plus pertinente pour le bien de tous et de s'écarter de la logique des lotisseurs-bétonneurs souvent à l'œuvre.

Face au cancer pavillonnaire responsable du mitage de nos campagnes, nous prôtons un urbanisme campagnard inspiré par le bon sens et l'intelligence de nos anciens dans la gestion du parcellaire.

L'écologie de la maison paysanne aux antipodes de l'écologie moderne

Le marketing de notre époque surf sur les concepts d'écologie et de développement durable conduisant le consommateur peu averti à faire de mauvais choix dans le souci légitime d'améliorer le confort thermique et les performances énergétiques de nos maisons. La laine de verre, le polystyrène, le PVC pour ne citer qu'eux, sont souvent mis en avant par les fabricants. Il a été montré que le recours à ces matériaux isolants issus de l'industrie chimique était incompatible avec nos maisons paysannes. Voir les fiches ATHEBA et HYGROBAT sur le site www.maisons-paysannes.org.

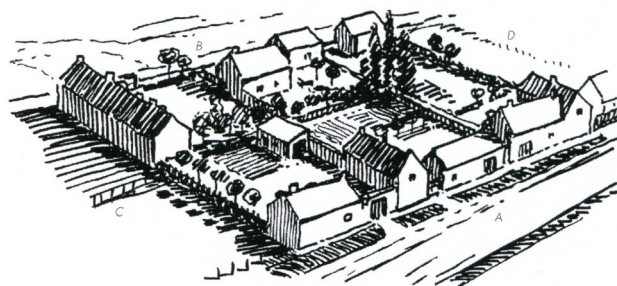
Aujourd'hui une nouvelle approche est en marche qui met en avant les matériaux issus de circuits courts et bio-sourcés en combinaison avec les matériaux multiséculaires comme la terre, le chanvre, le lin. Dans l'Oise, une entreprise propose une isolation naturelle en terre et chanvre, dans la Somme, c'est le colza qui est utilisé pour fabriquer un béton de chaux. Cellulose, laine de mouton, fibre de bois, plumes, les isolants écologiques sont désormais nombreux.

Remettre à l'honneur les matériaux, inventorier et transmettre les savoir-faire traditionnels

Depuis sa création MPF n'a cessé de réhabiliter les matériaux et les techniques.

A titre d'exemple, la mise en place en Picardie d'une filière de torchis prêt à l'emploi dans les années 80 en est l'illustration. Cela a permis de rendre possible la restauration du bâti en terre et bois picard et de valoriser cette technique constructive très présente dans cette région. Depuis, plusieurs centrales à torchis ont vu le jour y compris dans les régions voisines où la terre est aussi présente dans l'art de bâtir. Des chantiers ont été menés en partenariat avec les collectivités locales et les organismes professionnels comme la CAPEB et la Chambre Syndicale du bâtiment à destination des professionnels du bâtiment. Certains bâtiments ruraux emblématiques ont même été Inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques, consécration suprême renforçant aux yeux du public la prise de conscience de la valeur intrinsèque de ce patrimoine culturel.

A l'opposé de l'individualisme qu'exprime bon nombre de lotissements mal pensés, elle milite pour la reproduction des bonnes pratiques, moins dévoreuses d'espace et d'énergie. Planter les maisons selon les habitudes du pays, rechercher la mitoyenneté et l'alignement le long de la rue et faire la part de la nature en étudiant les volumes et les implantations pour retrouver l'aspect de la communauté villageoise et le caractère de solidarité qui s'en dégage est possible ainsi que l'illustre ce croquis de Raymond Bayard(1)



Changer de regard sur la ruralité, retrouver dans le passé une inspiration et un élan pour construire l'avenir

Le monde rural est en constante évolution. Il constitue aujourd'hui un ensemble complexe qui ne peut se réduire aux seules fonctionnalités d'espace agricole ou de loisirs. Les territoires ruraux par leur richesse et leur diversité sont des espaces de développement et d'innovation à même de répondre aux enjeux de notre époque. Cela passe par la mise en place de synergies visant à penser collectivement le territoire en faisant largement appel aux acteurs locaux regroupés en associations représentatives de la société civile autour des élus et des institutions. Tout doit être mis en œuvre pour maintenir l'équilibre rural-urbain : la multiplication des grandes surfaces en zone rurale n'est pas un progrès. Elle condamne à la mort les centres bourgs, banalise les paysages, appauvrissent les modes de vie.

L'alternative existe et des initiatives exemplaires se font jour un peu partout : des liens directs entre paysans et consommateurs se sont créés par la mise en place des AMAP. En matière de construction, la logique des circuits courts et des produits locaux gagne du terrain, une dynamique est à l'œuvre par la constitution de réseaux actifs comme Asterre, Ecobatir, Ecoterre.

Dans la Manche l'association Enerterre revalorise les maisons en terre du Parc des Marais grâce à des chantiers participatifs, voir sur parc-cotentin-bessin.fr

Ces exemples sont l'affirmation que le bâti ancien est une ressource de développement. Une pensée durable qui prend en compte le passé, se construit pas à pas et marche vers l'avenir.

Le bâti rural et son environnement sont les témoins d'une culture qui constitue selon l'UNESCO « un héritage commun de l'humanité », sa sauvegarde s'impose à tous.

Gilles Alglave

Vice-président de Maisons Paysannes de France
Président de Maisons Paysannes de l'Oise

Notes :

1- Aline et Raymond Bayard, « Les Maisons Paysannes de l'Oise » Edition Eyrolles en vente à MPO www.maisonspaysannesoise.fr



Rencontre à Saint-Lô d'Ourville

**maisons
paysannes
de france**

Un salon du Patrimoine de la Manche

Dans notre département, nombreux acteurs, publics et privés, agissent afin d'entretenir, de conserver et de valoriser le patrimoine. Ce secteur constitue un enjeu social, économique et touristique de premier plan générant directement et indirectement des emplois. Or, les échanges entre ces intervenants sont rares.

Partant de ce constat l'Association des Acteurs du Patrimoine de la Manche, l'AAPM, a vu le jour en 2016, dans un grand élan de participation et de solidarité. De là sont nées les premières **Rencontres du Patrimoine de la Manche** qui se dérouleront les 8 et 9 juillet 2017 sur le site emblématique du Haras national de Saint Lo. Ce salon du patrimoine manchois organisé conjointement par l'AAPM et le Conseil Départemental de la Manche a pour vocation d'être le rendez-vous privilégié des passionnés du patrimoine, professionnels et grand public. Au programme nombreux exposants, expositions, conférences, démonstrations.

Maisons Paysannes de la Manche sera au rendez-vous au côté de tous les autres partenaires de cette manifestation. Si vous souhaitez participer à cet événement en tant que bénévoles, vous pouvez prendre contact sur : contact@salonpatrimoinemanche.fr.

Pour en savoir plus : <http://salonpatrimoinemanche.fr/>



MAISONS PAYSANNES DE LA MANCHE

Déléguée : Florence de Groot

06 86 98 23 07

manche@maisons-paysannes.org

<http://www.maisons-paysannes.org>

Nos délégués de pays

Sud manche : Daniel Herbert. 02 33 59 26 34

Avranches, Granville : Florence de Groot. 06 86 98 23 07

Coutançais, Marais : Laura Touvet . 06 86 75 86 26

Nord Cotentin : Jean Michel Moytier. 06 76 84 94 13



ASSOCIATION DES AMIS DE LA CATHÉDRALE DE COUTANCES

TRANSMETTRE

Si le mot doit sonner comme un objectif à atteindre, ou une mission à se donner, il apparaît comme “périlleux” pour une association comme les “Amis de la cathédrale de Coutances”. Certes, les buts déclarés de celle-ci (article 2 des Statuts de 1975) sont bien : “de faire connaître la cathédrale au plan national et même international ; de susciter toutes initiatives permettant d’en améliorer l’état et d’accroître son rayonnement.” Cependant, depuis 1905, c’est l’Etat qui assure la transmission de son intégrité architecturale, et c’est bien sûr l’Eglise diocésaine qui assure le maintien de son exemplarité spirituelle. Quels sont alors les autres volets d’une transmission dont la cathédrale doit légitimement bénéficier, pour être léguée à ceux qui nous suivront ?

Transmettre la “fierté” de cet édifice n’est plus dans l’air du temps même si aujourd’hui, plus qu’hier, des milliers de visiteurs peuvent toucher du doigt (lors des visites guidées des parties hautes) le savoir et l’habileté des architectes. “Cathédrale de fierté, phare des âmes”, cette expression du poète normand Louis Beuve serait-elle cependant à transmettre comme une réponse à certaines interrogations d’aujourd’hui ? Ce serait, en référence à François Hartog, choisir un régime d’historicité selon lequel le passé se veut exemplaire. Même devant un avenir incertain (et l’abandon de toute espérance révolutionnaire d’un futur meilleur), nous ne nous sommes pourtant pas encore résolus à ce retour du passé. D’ailleurs quel serait-il, si nous avions à en transmettre l’exemple ? celui de la vision romantique d’une spiritualité incarnée dans l’architecture (dans le style d’un message mystique digne de Rémy de Gourmont) ou celui d’une simple permanence des lieux qui ont échappé, un peu par miracle en certaines occasions, aux vicissitudes des guerres et de l’usure du temps ?

Dans l’un et l’autre cas, le « être ami » d’un tel édifice me semble supposer que celui-ci offre à sa manière un ou des enseignements, selon le regard que l’on porte sur lui. De ce fait, ce n’est pas nous qui transmettons mais c’est un peu lui qui parle ou, au moins, qui semble pouvoir répondre à nos questions, et à celles de ceux qui nous suivront, qu’il s’agisse d’interrogations d’ordre historique, spirituel ou, comme l’on dit aujourd’hui, culturel.



“Transmettre” reviendrait alors pour nous, non pas à léguer une admiration mais plutôt à sauvegarder et proposer une capacité d’interroger un lieu dont nous savons bien que la richesse permettra, le plus souvent, de faire surgir des réponses.



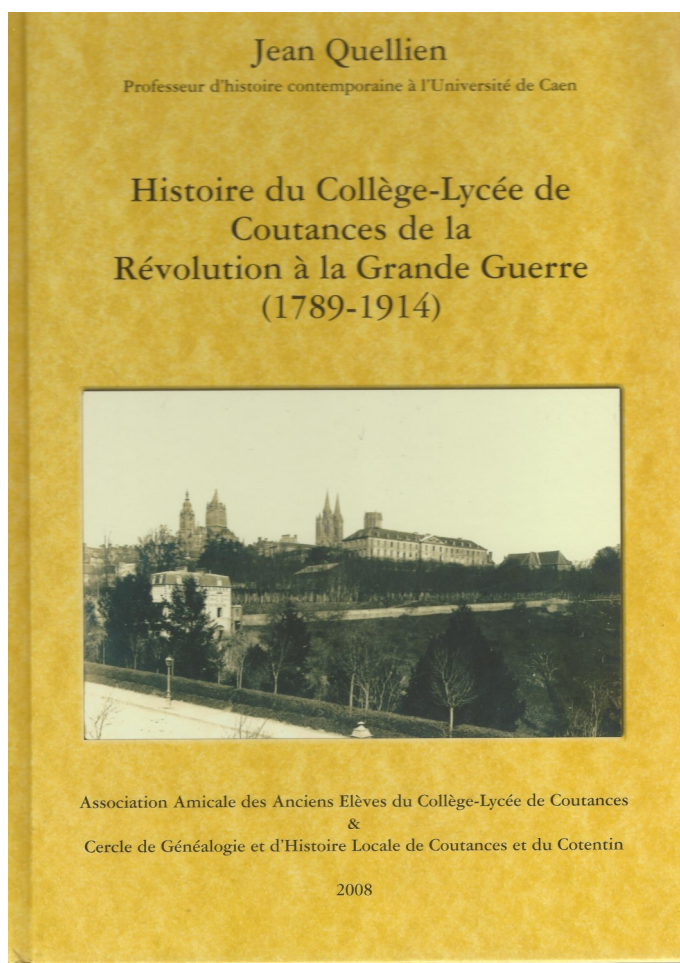
© Yves Marion, 2014

Jean-François Détrée,
Président des “Amis de la cathédrale”.



CERCLE DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE LOCALE DE COUTANCES ET DU COTENTIN

Une association qui participe à l'histoire : des livres pour Coutances



Ouvrage publié en 2008

Créé en 1979 par des amoureux de l'histoire locale, par des généalogistes, par des personnes qui étaient à la recherche de la connaissance du passé, le Cercle de généalogie et d'histoire locale de Coutances et du Cotentin n'a cessé de faire part de recherches monographiques. Sans s'enfermer dans le cadre contraignant d'un territoire circonscrit, il a su élargir ses champs d'investigation, pour transmettre savoir-faire, connaissances... et désir de l'histoire afin que chacun puisse construire sa propre recherche.

Quand l'universalité enrichit l'analyse locale

À partir de sujets locaux, biographies, généalogies, son conseil d'administration a très tôt diversifié ses approches pour répondre à l'attente des adhérents – aujourd'hui 130 membres. Des champs scientifiques inhabituels ont été abordés avec l'héraldique, le classement et la recherche dans les fonds d'archives... les méthodes en histoire ! Des territoires nouveaux ont permis de connaître l'Amérique du Nord, l'Ar-

gentine, Jersey... et l'ensemble du département de la Manche.

Alors, l'histoire locale s'enrichit d'un thème plus général et peut nourrir la réflexion. Le long terme comme le large paysage possèdent cette faculté commune de pouvoir relativiser les événements circonscrits ou datés. Cet accès à l'histoire permet donc de bénéficier de l'apport d'une histoire universelle, commune à la Normandie voire au-delà.

Un territoire privilégié pour la recherche : Coutances

La ville de Coutances bénéficie d'heureuses conditions pour l'étude de l'histoire monographique. Ses archives sont conservées, classées et facilement consultables ; la trame de son passé est connue, manuscrite ou publiée ; les membres du Cercle ou d'autres sociétés historiques portent un regard toujours renouvelé et ne cessent de poser de nouvelles problématiques. Il existe bien une véritable dynamique scientifique, comparable en cela à celle qui existe pour la ville d'Avranches.

Depuis l'ancien régime jusqu'à aujourd'hui, les historiens ont accumulé les études : Toustain de Billy, Daireaux du Vaudôme, Demons, Lecanu, Pigeon, Quenault, Mortain... La pérennité de leurs recherches est surtout passée par la conservation manuscrite, épisodiquement par la publication d'articles ou d'ouvrages.

Privilégier l'apport durable : publier

La démocratisation du savoir historique ! Vaste question à laquelle doit faire face toute association historique. Comme beaucoup d'autres sociétés érudites, membres du CTHS – Comité des travaux historiques et scientifiques –, le CGHLCC ne cesse de varier les supports pour répondre à cette interrogation.

Transmettre pour que le plus grand nombre de personnes puisse connaître l'histoire de Coutances. Depuis près de quatre décennies, les activités s'ajoutent les unes aux autres pour se conjuguer dans cette volonté : conférences, visites, revue *Viridovix*, livres. La vie et les compétences associatives ont voulu que l'association ne dispose pas de deux séries de bulletins qui se complètent généralement dans l'édition : articles d'information ou scientifiques pour une « revue » et recherches universitaires, monographiques ou outils de recherche pour des « mémoires ». Il fallut se tourner vers l'édition d'ouvrages.

Lente et consciencieuse tâche que le renouvellement de l'histoire

Les travaux font l'occasion de la publication. Souvent, l'intérêt pour la recherche dans tel ou tel domaine de l'un des membres de l'association, la qualité de celle-ci permettent d'envisager une publication large et durable. Il est difficile de générer une ligne éditoriale initiale... et pourtant, une cohérence se lit *a posteriori*.

Depuis 2004, la focalisation sur l'histoire coutançaise a permis d'éditer ces travaux, fruits de la recherche individuelle ou coordonnée dans des colloques successifs. Le premier fut celui sur la *Seconde guerre mondiale et la Libération dans le Coutançais (1939-1945), actes du colloque. Coutances, 12 et 13 juin 2004*. Puis, quand la grande histoire rencontre la biographie : Edmond LEMONCHOIS, édita son travail sur *Le général Bonté, baron d'Empire (1766-1836), enfant de Coutances (2007)*.

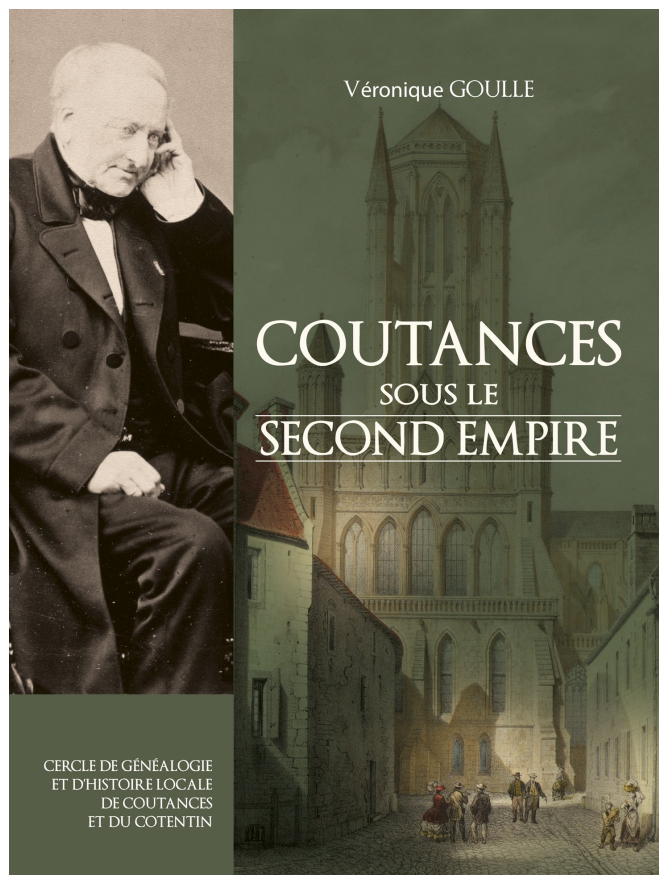
Les monographies se sont succédées, localisées et approfondies sur un lieu de la ville ou sur une période. Le livre de Christiane DAIREAUX et Jacqueline DAVOUST, *Coutances avant les bombardements de 1944. Ses rues, ses commerces, ses artisans, ses monuments (2014)* permet de connaître la ville ancienne, celle que Véronique GOULLE, *Coutances sous le Second Empire (2016)*, a méthodiquement reconstituée.

La permanence des institutions coutançaises a pu servir de cadre à des travaux chronologiques, pour restituer l'histoire de ceux-ci. Depuis le moyen-âge des lieux conservent leur imprégnation religieuse : Christiane DAIREAUX, Agnès LEMESLE, *La cathédrale de Coutances. Son histoire du moyen-âge au XX^e siècle (2008)* et Bernard JEHAN, *Les Unelles, le Centre d'accueil diocésain. Hier, couvent des Dominicains, puis Grand séminaire (2013)* ont pu restituer cette histoire sur le long terme. De même la tradition de l'enseignement urbain a été analysée par Jean QUELLIEN, *Histoire du collège-lycée de Coutances de la Révolution à la Grande Guerre (1789-1914) (2008)*.

Par la recherche de la qualité et le rythme de ses tra-

vaux, le Cercle de généalogie et d'histoire locale de Coutances et du Cotentin s'efforce de diffuser et de renouveler la connaissance du passé de la capitale historique du Cotentin.

*Georges-Robert Bottin
Docteur en histoire moderne
Président du CGHLCC*



Ouvrage publié en 2016

Cercle de généalogie et d'histoire locale de Coutances et du Cotentin

Les Unelles

11 rue Saint-Maur

50200 COUTANCES

Tél. : 02 33 07 29 58

Courriel du secrétariat : cgh.secretariat@free.fr

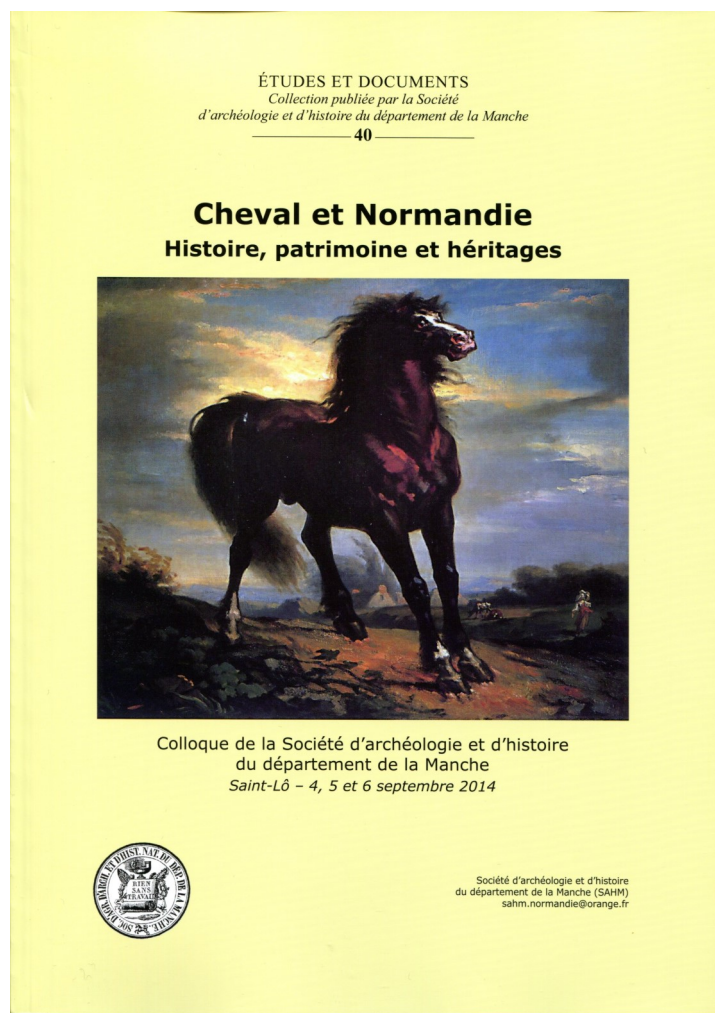
Site internet : <http://sites.google.com/site/cghlcc/>



SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Le cheval au centre d'un colloque : Cheval en Normandie

Nul corps souffrant, mais un cheval pleinement vivant. C'est l'idée qui apparaît lors du colloque organisé par la Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche dans le cadre des JEM (Jeux Equestres Mondiaux) en 2014. Centré sur le corps vivant du cheval, l'ouvrage replace l'animal dans un cadre large d'éleveurs, vétérinaires, marchands... et le montre tel qu'il a toujours été, au centre de la société normande.



200 000 ans) et ce sont des restes de boucherie. D'autres traces archéologiques ont été mises en évidence à Fermanville et au Rozel (Manche). Encore au néolithique (- 5 000 à - 2 000), le cheval était un animal de chasse. En revanche, domestiqué à l'âge du bronze (- 2 000 à - 750), il devint l'animal pour les chars et pour la monte.

La domestication induisait une relation particulière homme-cheval, toujours présente : communication/apprentissage/vie domestique de l'animal. Une réflexion fut très tôt entamée sur les conditions d'élevage, l'idéal étant dans un pré avec abri et nourriture pour l'hiver. Comment retrouver ces conditions naturelles dans l'élevage et la proximité de l'humain ? Les éleveurs ont toujours eu ce souci en Normandie, région qui compte 20 % de l'effectif total des équins français.

La formation du cheval

L'élevage du cheval de guerre est plusieurs fois évoqué dans l'ouvrage, depuis le moyen-âge jusqu'au XIX^e siècle. Traditionnellement, en Normandie, plusieurs types de chevaux étaient élevés : cheval de trait pour l'agriculture (Percherons), carrossier pour les véhicules, cheval de guerre. Ce dernier connut une forte progression en raison de la demande générée pendant la Révolution et le Premier Empire, puis le déclin s'amorça. Son enjeu politique revint sous la III^e république.

Un travail de sélection et d'amélioration des races fut réalisé dans les haras au cours du XIX^e siècle, l'une des causes de la disparition des carrossiers noirs du Cotentin entre 1700 et 1840. Le changement essentiel fut causé par l'introduction du pur-sang anglais – dans les écuries de Martinvast (Manche), de l'Orne et du Pays d'Auge – et la création d'une race de pur-sang français capable de rivaliser avec les chevaux anglais. Désormais, ce cheval pouvait montrer ses performances dans les courses de trot monté au Derby de

Actes du colloque « Cheval et Normandie », 2016, 191 p.

1 - Le corps vivant du cheval

De la chasse à la domestication

Les plus anciens restes d'équidés associés aux activités humaines en Normandie ont été découverts à Ranville (Calvados). Ils datent du paléolithique moyen (- 250 000 à -

Rouen (1874) ou au prix du Président de la République (1897). C'était la naissance d'un cheval polyvalent anglo-normand pour la selle, l'attelage et la course.

Cette polyvalence était recherchée dans l'élaboration du cob normand sous les auspices de Félix de Pardieu, directeur du haras de Saint-Lô (1900-1909). Il décida de favoriser l'élevage d'un demi-sang, près de terre, fort et trapu, très membré, pour faire barrage à l'arrivée des chevaux de trait et pour permettre le maintien de la pureté de la race du demi-sang. Ce fut alors l'émergence du cob, cheval agricole et de promenade. Aujourd'hui encore, il reste un cheval normand : la Basse-Normandie recense 55 % des naissances nationales.

Le travail de sélection est toujours mené. N'est-ce pas la trace génétique des lointains ancêtres, des chevaux normands utilisés au XI^e siècle et lors de la bataille d'Ha Hastings ? Hymne à la classe aristocratique », dans la tapisserie de Bayeux, ces chevaux ont pris une place d'excellence.

L'omniprésence du cheval en Normandie

C'est sous le Second Empire que l'effectif des chevaux atteignit son maximum dans le département de la Manche avec 95 000 têtes, soit un cheval pour cinq ou six habitants. Le recul ne vint véritablement qu'après la Seconde guerre mondiale : la diffusion du tracteur ne doit pas dissimuler l'abattage progressif du cheptel équin. Les bassins d'élevage qu'étaient les anciens arrondissements de Coutances, Saint-Lô, Valognes et Avranches furent vidés de leur élevage.

2 - Un cheval encadré

Le cheval des seigneurs

Le cheval n'a cessé d'être encadré par les éleveurs, maquignons ou vétérinaires. Le cadre le plus ancien était formé par le marché équin. Dès le XIV^e siècle, les échanges semblent influencés par le choix des chevaux et le contexte politique. Le cheval aristocratique formait un groupe clairement identifié, il se retrouvait encore au XIX^e siècle dans le Cotentin : équipages somptueux, qualité des écuries, renom des haras.

Au XIV^e siècle, les haras étaient déjà des centres de l'élevage de sélection, de la promotion du cheval – tel celui de Domfront. Le rôle des seigneurs fut là fondamental dans la reproduction des « grands chevaux », le ferrage ou les soins. Ces feudataires savaient s'entourer, notamment de vétérinaires tels que Guillaume de Villiers qui fut toujours à l'affût des chevaux de la médecine vétérinaire médiévale.

Le monde des haras

Plus proches, au XIX^e siècle, les haras ont été restaurés après la période révolutionnaire, montrant l'intérêt constant des gouvernements et des pouvoirs publics pour le développement et l'organisation de l'élevage équin. Dans le même temps, une véritable procédure de recensement équin était

mise en place pour identifier chevaux et propriétaires afin de répondre aux demandes de l'Armée.

Ce développement a fait de la Normandie une terre d'élevage par excellence et de commercialisation, véritable vitrine régionale sur le monde. Les ventes de yearlings de Deauville se sont imposées au cours des années fécondes du marché, entre 1926 et 1929.

3 - Le cheval dans la société

L'économie du cheval

C'est sur la Basse-Seine que s'ouvre ce thème avec le travail harassant des hommes et des animaux. Sous l'ancien régime, le halage des bateaux s'y faisait à « col d'hommes » ou avec le cheval, tirant sur les chemins ou dans l'eau les lourdes charges. Usés prématurément, leur déclin s'amorça à partir de 1843, les chevaux étant concurrencés par le chemin de fer.

La présence dans l'économie est aussi signalée par l'édification d'institutions et de bâtiments. Le haras de Saint-Lô, établi en 1806 pour soutenir l'élevage, connut son âge d'or entre 1890 et 1910. Les écuries et édifices de services construits progressivement ont constitué un important complexe voué à l'économie de l'élevage équin.

Du cheval ritualisé au cheval de l'art

La relation entre le cheval et son maître se traduit dans la vie comme dans la mort. La tombe à char d'Orval du III^e siècle avant J.-C. atteste de cette association homme-cheval, du rituel aristocratique lié au cheval du pouvoir.

Omniprésent au XIX^e siècle dans l'économie et la société, le cheval est représenté dans l'espace public. Les bronzes équestres sont alors diffusés dans les villes normandes. C'est aussi le cas dans les illustrations d'ouvrages, où le cheval est associé aux activités humaines.

Ces actes du colloque des 4, 5 et 6 septembre 2014, tenu à Saint-Lô, réunis par Hugues Plaideux, vice-président de la Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche et édités par Béatrice Rochefort, rédactrice en chef, permettent de retrouver trois journées de communication intense. Le cheval a changé grâce au soin permanent de l'homme certes ; mais à l'issue de la lecture des différentes communications, l'image se dressera : celle d'un cheval pleinement vivant

*Georges-Robert Bottin
Docteur en histoire moderne
Président de la Société d'archéologie et d'histoire
du département de la Manche*

- Collectif, *Cheval et Normandie. Histoire, patrimoine et héritages. Colloque de la Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche. Saint-Lô, 4, 5 et 6 septembre 2014, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche, 2016, Etudes et documents, 40, 191 p. – ISBN : 978-2-914329-27-9 – 25 € (voir illustration ci-dessus). Contact : sahm.normandie@orange.fr*

- Dominique FOSSARD, « Le cob normand. Regard sur un siècle et demi d'histoire (1830-1997) », *Revue de la Manche*, tome 59, fasc. 235, janvier-février-mars 2017, p. 3-18.

Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche

Siège social : Archives départementales de la Manche, 103, rue du Maréchal Juin, 50000 - Saint-Lô

Adresse postale : Maison des Associations

Impasse Dr Schweitzer - 50000 Saint-Lô

Courriel : sahm.normandie@orange.fr

La SAHM est composée de trois sections :

SAHM section de Saint-Lô : Maison des Associations, n°20, impasse Dr Schweitzer - 50000 Saint-Lô

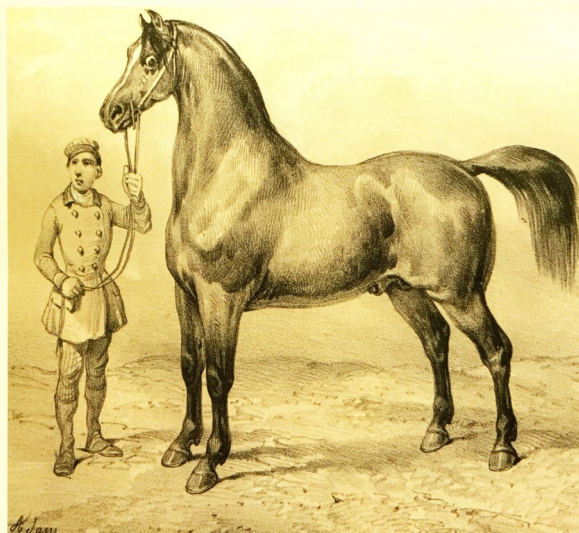
SAHM section de Granville : Françoise Hoenner, 611 route des Merais - 50380 Saint-Pair-sur-Mer

SAHM section de Valognes : BP 122 - 50700 Valognes

Revue de la Manche

Tome 59, fascicule 235

Janvier - février - mars 2017



Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche

Prix du numéro : 12 €

De la conception...
à l'impression...



IMPRIMERIE MODERNE

ZONE DE CROMEL
ST-QUENTIN/LE HOMME

02 33 58 04 39
CONTACT@IMPRIMERIE-MODERNE.COM

PARTENAIRE DE VOTRE COMMUNICATION

lemasson **POMPES À CHALEUR**

Pompes à chaleur Géothermiques & Géosolaires

Fabricant depuis 1975

Etude et fabrication sur mesure



*Une énergie gratuite existe sous vos pieds !
Utilisez-la pour chauffer votre maison...
et produire votre eau chaude sanitaire
instantanée et à volonté !*

Fiabilité, robustesse, performance

www.lemasson.fr
ZAC La Croix Carrée - 50180 AGNEAUX - 02.33.05.21.21



Les PEP 50
La solidarité en action



www.pep50.fr
Pour scanner, téléchargez
l'application gratuite unitag

Association
Départementale
de la Manche

02.33.57.95.81
pep.manche@adpep50.org

Siège social PEP50

24 Rue de la Poterne
50 000 Saint-Lô

La Manche, éducation, culture & patrimoine
685, route de la Sabotière.

50380 SAINT AUBIN DES PREAUX

Directeur de publication : Amopa Manche
Rédacteur en chef : Michel LE BOHEC
Mise en page : Yves MARION

Téléphone : 06 18 69 04 72

ISSN : en cours

LA MANCHE, ÉDUCATION, CULTURE & PATRIMOINE



**maisons
paysannes
de france**



LES AMIS DE
L'ABBAYE
DE LA LUCERNE



Laïcité



AMOPA 50

SAHM



*Cercle de Généalogie et d'Histoire Locale
de Coutances et du Cotentin*



l'Histoire du Cotentin